

ENTENTE MODIFIANT LE CONTRAT DE SERVICES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION NUMÉRO 2024-07

ENTRE : **COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION**, organisme public légalement constitué, ayant son siège au 525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36, à Québec (Québec) G1R 5S9, ici représentée par Me Lise Girard en sa qualité de présidente,

ci-après appelée : « Commission »

ET

3IÈME JOUEUR INC., personne morale légalement constituée dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est le 1169582245, ayant son siège au 2424, rue King Ouest, bureau 200, Sherbrooke (Québec) J1J 2E8, agissant par Monsieur Roger-Pier Mercier, Directeur général, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare,

ci-après appelée : le « Prestataire » et collectivement avec la Commission appelés les « Parties »

ATTENDU que la Commission et le Prestataire ont conclu le 24 mai 2024 un contrat de services en technologie de l'information afin d'effectuer l'entretien et la mise à jour du site Web de la Commission;

ATTENDU que l'article 10 de ce contrat permet que celui-ci puisse être modifié du consentement des Parties;

ATTENDU que l'article 18 de ce contrat précise que le contrat se termine le 31 mars 2025;

ATTENDU que la Commission désire que le contrat soit prolongé afin que le Prestataire puisse continuer à offrir ses services;

En conséquence, les parties conviennent de remplacer le texte de l'article 18 par le suivant :


18. DURÉE DU CONTRAT

Le Contrat débute à la date de la dernière signature et se termine le 30 juin 2025.

EN FOI DE QUOI, l'entente est signée en double exemplaire, aux dates et aux endroits mentionnés ci-dessous :


Pour la Commission :

À Québec, le 2 avril 2025

Par : 
Lise Girard, Présidente
Commission de l'accès à l'information

Pour le Prestataire :

À Sherbrooke, le 27 mars 2025

Par : 
Roger-Pier Mercier, Directeur général
3^{ième} joueur inc.